



Ouverture d'une procédure de sauvegarde pour sécuriser le développement

Grenoble, le 24 janvier 2024 – 19h00 –[Mare Nostrum](#) annonce l'ouverture d'une procédure de sauvegarde par le Tribunal de commerce de Grenoble afin de sécuriser le développement du Groupe.

Depuis plus d'un an, les conséquences de la crise sanitaire et la conjoncture économique ont durablement impacté les comptes et la trésorerie du groupe Mare Nostrum. Ce dernier a été confronté à des pressions financières accrues en raison d'un ralentissement de ses activités ayant entraîné la mise en place du plan « Horizon 2025 », du remboursement de ses échéances (notamment du PGE) et d'une baisse de l'activité en travail temporaire plus importante que prévu sur le deuxième semestre 2023. Dans ce contexte et face aux incertitudes du marché, la société a souhaité protéger sa trésorerie et a demandé l'ouverture d'une procédure de sauvegarde auprès du Tribunal de Commerce de Grenoble.

Cette procédure a notamment pour objectif de protéger les intérêts de l'entreprise, de ses employés et de ses partenaires commerciaux. Elle devrait permettre au Groupe d'accélérer et de renforcer les actions de réorganisation prévues dans le plan « Horizon 2025 » et d'étudier différentes sources de financement complémentaires pour surmonter les défis financiers auxquels elle est confrontée.

Dans ce cadre, le tribunal a désigné la SERARL FHBX, en la personne de Maître Charlotte FORT et Maître Gaël COUTURIER, la SELARL ANASTA, en la personne de Maître Marc CHAPON, et la SELARL AJP, en la personne de Maître Ludivine SAPIN en qualité d'administrateurs judiciaires.

Le Tribunal de Commerce a ouvert une période d'observation de 6 mois.

Le processus de sauvegarde n'aura aucun impact immédiat sur les opérations quotidiennes de l'entreprise. Les clients, les employés et les partenaires commerciaux peuvent continuer à compter sur les services de Mare Nostrum sans interruption pendant la période de sauvegarde.

La direction du Groupe est optimiste quant à la réussite de ce processus de sauvegarde et à la création d'une base solide pour l'avenir. Elle tient à exprimer sa gratitude envers ses employés, ses clients et ses partenaires pour leur soutien continu.

Mare Nostrum a demandé à Euronext Paris la reprise de la cotation de ses actions à compter de l'ouverture des marchés le 25 janvier 2024 et tiendra régulièrement informé le marché de l'avancement de la procédure et des actions mises en œuvre.

Plus d'informations sur www.mare-nostrum.eu



A propos de Mare Nostrum :

Depuis près de 20 ans, le groupe Mare Nostrum est un expert innovant de la gestion des ressources humaines spécialisé dans le travail temporaire, le recrutement, la formation ainsi que le portage salarial et la mobilité professionnelle. Le Groupe est présent sur l'ensemble du cycle de l'emploi au travers d'une offre multimarque dédiée aux PME/ETI. Mare Nostrum dispose du statut « Entreprise innovante » de Bpifrance et est éligible au dispositif PEA-PME. FR0013400835 - Mnémonique : ALMAR



Contacts



Investisseurs

Nicolas Cuynat

Tél : +33 (0)4 38 12 33 50

investisseurs@mare-nostrum.eu



Investisseurs

Solène Kennis

Tél : +33 (0)1 75 77 54 68

marenostrom@aelium.fr

